

Société genevoise de photographie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **2 (1890)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Omnia luce!

REVUE SUISSE
DE
PHOTOGRAPHIE

*La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.
Les manuscrits ne sont pas rendus.*

SOMMAIRE : Concours de phototypie. — Société genevoise de photographie. — Photo-Club de Neuchâtel. — Société française de photographie. — Sur l'essai des objectifs. — Sur la production des clichés stéréoscopiques sur verre. — La photographie sur soie. — Flacons hermétiques pour développeurs. — Photographie des débutants. — Faits divers. — Bibliographie. — Publications reçues. — Revue des journaux photographiques. — Errata. — Annonces. — Hôtels suisses pourvus d'une installation photographique. — Comptoir suisse de photographie.

Concours de Phototypie.

Nous espérons faire paraître avec ce numéro-ci les planches des maisons J. Brunner, F. Thévoz et C^{ie} et J. Thomas et C^{ie}, qui se sont toutes trois inscrites pour le concours que nous avons ouvert. Les planches annoncées n'étant pas encore arrivées, nous devons en remettre la publication au prochain numéro, tout en informant les concurrents que toute planche reçue après le 31 décembre sera considérée comme hors concours. Nous remercions MM. Thévoz et C^{ie} de l'excellente planche en autotypie qu'ils ont bien voulu nous confier au dernier moment et qui n'est point destinée à concourir.

Société genevoise de photographie.

Séances des 30 octobre et 27 novembre 1890.

Présidence de M. H.-C. NERDINGER, président.

Nous regrettons de ne pouvoir rendre compte de ces deux

séances dont les procès-verbaux ne nous ont pas été remis. Nous prions à cette occasion MM. les secrétaires d'être plus réguliers dans la remise de leurs rapports.

Photo-Club de Neuchâtel.

Assemblée générale du 4 novembre 1890.

Présidence de M. CHABLE, président.

M. Chable ouvre la séance en annonçant la démission de M^e Perrot-Suchard, de MM. P. Nippel, A. Convert, A. Rychner, A. Hubert, H. Perrin, R. W. Pearson, P.-A. Perrochet, L. Pernod et Thurneysen.

M^{lle} Marie Lardy est reçue membre de la société. M. Colin présente le rapport financier de cette année. Les comptes bouclent par un boni de fr. 190. Le rapport des vérificateurs est présenté par M. H.-S. de Pury qui, à part quelques remarques de détail, n'a que des remerciements à adresser à M. Colin. La cotisation et la finance d'entrée restent les mêmes. On passe au budget pour l'année 1890-1891 ; il ne soulève aucune discussion ; l'excédent de recettes prévu est de fr. 187.

M. Chable annonce que, d'accord avec le comité, il a commandé un appareil d'agrandissements qui sera à la disposition des membres à partir de la fin du mois.

Une discussion s'engage au sujet de la vente des produits chimiques qui a donné lieu à des erreurs et à des inexactitudes de la part des membres. Dorénavant cette vente sera confiée à un membre de la société, qui aura en même temps le soin de la bibliothèque et la surveillance générale du local. M. A. Athos est chargé de ces fonctions.

L'ancien comité est confirmé dans ses fonctions ; M. P.-A. Perrochet démissionnaire est remplacé par M. F. de Montmollin. Il se compose comme suit :